

Annexe 12 - convention d'épandage

CONVENTION D'EPANDAGE DE DEJECTIONS ANIMALES

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage ICPE par épandage,

Il est convenu entre :

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents : SARL du Pot
dénommé producteur d'effluent dans ce qui suit.
Demeurant au lieu-dit le Pot
Commune de St Grotien Saigny
L'élevage se situe au lieu-dit Domaine de l'Isle Commune de St Grotien Saigny
Nom de l'exploitant receveur des effluents : EARL du Domaine de l'Isle
Dénommé agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit.
Demeurant au lieu-dit Domaine de l'Isle
Commune de St Grotien Saigny

Article 1 – engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'utilisateur, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de fumier de volaille correspondant à 5233 Unités (kg) d'azote (calculées sur la base des références les plus actuelles) en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel de fertilisation établi chaque année entre les cocontractants.

Article 2 – engagement de l'agriculteur bénéficiaire

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de 5233 unités (kg) d'azote mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandables répertoriées en annexe technique de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne gestion agronomique de ces effluents en respectant les règles définies par la réglementation en vigueur prévues dans les arrêtés ministériels de prescriptions générales pour les élevages relevant du régime de la déclaration ou toute autre exigence notifiée par le préfet dans son arrêté d'autorisation d'exploiter pour les élevages qui relèvent du régime de l'autorisation.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à ce que l'ensemble des parcelles de son exploitation ci-dessous référencées fassent l'objet d'un bilan global de fertilisation, prenant en compte tous les intrants.

Article 3 – dispositions diverses

L'apport et la gestion du matériel d'épandage sont assurés par : GAECE EARL
du Domaine de l'Isle

Matériel d'épandage utilisé : épandeur à fumier

Les effluents seront cédés à titre gratuit onéreux ou échange paille/fumier

Article 4 – durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de signature par les deux parties.
Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente.

Article 5 – changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...) l'agriculteur utilisateur devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la préfecture (service environnement).

Article 6 – résiliation

Avant son terme normal (3 ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois avant la date d'expiration de la période en cours, adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur adressera, dans un délai de trois mois avant la date de résiliation à la préfecture (bureau de l'environnement) un document indiquant les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

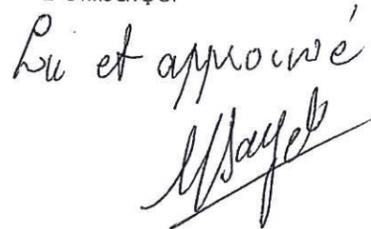
Fait en deux exemplaires à SECRETIEN..... le 25/11/2015

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le producteur

lu et approuvé


L'utilisateur

lu et approuvé


En annexe technique: tableau référençant les surfaces repérées sur le support cartographique et indiquant pour chaque parcelle la superficie totale et la superficie épanachable.

ILOTS DE L'EXPLOITATION

- 1 ARGILO CALCAIRE
2 ARGILO LIMONEU

N° ilot	Commune	Référence de la parcelle	Type	Code sol	Aptitude à l'épandage	Surface exploitée	Exclusions hydrographie	Exclusions habitat	Surface épanachable
1	DIENNES AUBIGNY		P/T	2	Moyenne	37,9	2,27		35,63
2	CERCY LA TOUR		P	2	Moyenne	3,23	2,04		1,19
3	MONTIGNY SUR CANNE		P	1	Bonne	35,28	2,85	0,47	31,96
4	MONTIGNY SUR CANNE		P	1	Bonne	19,88	1,17		18,71
5	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	Moyenne	19,66	4,96		14,70
6	ST GRATIEN SAVIGNY		P/T	2	Moyenne	15,75	3,46	0,24	12,05
7	ST GRATIEN SAVIGNY		P/T	1	Bonne	111,86	11,45	3,42	96,99
8	CERCY LA TOUR		T	1	Bonne	13,45	0,36		13,09
9	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	Bonne	24,21	0,41	2,27	21,53
10	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	Moyenne	2,1			2,10
Total exclusions						35,38	28,97	6,41	247,93

10 Ilots

Total exclusions 35,38 HA

P : prairies permanentes

T : terres labourables

AU : autres utilisations

составлен в формате - индекс

PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION

- 1 ARGILO CALCAIRE
- 2 ARGILO LIMONEU

N° ilot	N° parcelle	Commune	Référence de la parcelle	Type	Code sol	Aptitude à l'épandage	Surface exploitée	Exclusions hydrographie	Exclusions habitat	Surface épanachable
1	1	DIENNES AUBIGNY		T	2	moyenne	6,89			6,89
1	2	DIENNES AUBIGNY		T	2	moyenne	7,10			7,10
1	3	DIENNES AUBIGNY		P	2	moyenne	0,40	0,40		
1	4	DIENNES AUBIGNY		P	2	moyenne	0,48			0,48
1	27	DIENNES AUBIGNY		P	2	moyenne	22,74	1,86		20,88
1	33	DIENNES AUBIGNY		P	2	moyenne	0,30			0,30
2	1	CERCY LA TOUR		P	2	moyenne	3,23	2,04		1,19
3	1	MONTIGNY SUR CANNE		P	1	bonne	35,28	2,85	0,47	31,96
4	1	MONTIGNY SUR CANNE		P	1	bonne	19,88	1,17		18,71
5	1	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	0,73	0,73		
5	2	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	1,10	0,03		1,07
5	28	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	17,83	4,20		13,63
6	1	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	moyenne	0,27	0,27		
6	2	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	0,27	0,27		
6	26	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	moyenne	5,48	1,11	0,24	4,13
6	32	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	9,73	1,82		7,91
7	1	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	moyenne	7,88		1,74	6,14
7	2	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	5,50			5,50
7	3	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,79			0,79
7	4	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	12,77			12,77
7	5	ST GRATIEN SAVIGNY		AU	1	bonne	0,16			0,16

PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION

- 1 ARGILO CALCAIRE
- 2 ARGILO LIMONEU

N° lot	N° parcelle	Commune	Référence de la parcelle	Type	Code sol	Aptitude à l'épandage	Surface exploitée	Exclusions hydrographie	Exclusions habitat	Surface épanachable
7	6	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	19,14	0,03		19,11
7	7	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	0,25			0,25
7	8	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	0,61	0,61		
7	9	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,13	0,13		
7	10	ST GRATIEN SAVIGNY		AU	1	bonne	0,03			0,03
7	11	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	7,65	0,05		7,60
7	13	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,01	0,01		
7	14	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	2,87			2,87
7	15	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	3,59			3,59
7	16	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	2,37			2,37
7	17	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	2,72			2,72
7	18	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	2,10			2,10
7	19	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	5,19	0,09	1,65	3,45
7	20	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	15,13	2,51		12,62
7	21	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,09	0,09		
7	22	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,06	0,06		
7	23	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,14	0,14		
7	24	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,10	0,10		
7	25	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	5,06	0,70	0,04	4,32
7	29	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	0,27	0,27		
7	30	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	16,92	6,31		10,61
7	31	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	0,37	0,37		

surveillance à effectuer - annexe

PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION

- 1 ARGILO CALCAIRE
- 2 ARGILO LIMONEU

N° ilot	N° parcelle	Commune	Référence de la parcelle	Type	Code sol	Aptitude à l'épandage	Surface exploitée	Exclusions hydrographie	Exclusions habitat	Surface épanchable
8	1	CERCY LA TOUR		T	1	bonne	13,45	0,36		13,
9	1	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	4,71			4,
9	2	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	5,63	0,41	1,25	3,
9	3	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	13,86		1,02	12,
10	1	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	moyenne	2,10			2,
							283,31	28,97	6,41	247,

10 ILOTS

48 PARCELLES

Total exclusions 35,38

P : prairies permanentes
 T : terres labourables
 AU : autres utilisations

contribution d'épandage - annexe

Annexe 13 - plan d'épandage

ILOTS DE L'EXPLOITATION

- 1 ARGILO CALCAIRE
2 ARGILO LIMONEU

N° lot	Commune	Référence de la parcelle	Type	Code sol	Aptitude à l'épandage	Surface exploitée	Exclusions hydrographie	Exclusions habitat	Surface épanchable
1	DIENNES AUBIGNY		P/T	2	Moyenne	37,9	2,27		35,63
2	CERCY LA TOUR		P	2	Moyenne	3,23	2,04		1,19
3	MONTIGNY SUR CANNE		P	1	Bonne	35,28	2,85	0,47	31,96
4	MONTIGNY SUR CANNE		P	1	Bonne	19,88	1,17		18,71
5	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	Moyenne	19,66	4,96		14,70
6	ST GRATIEN SAVIGNY		P/T	2	Moyenne	15,75	3,46	0,24	12,05
7	ST GRATIEN SAVIGNY		P/T	1	Bonne	111,86	11,45	3,42	96,99
8	CERCY LA TOUR		T	1	Bonne	13,45	0,36		13,09
9	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	Bonne	24,21	0,41	2,27	21,53
10	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	Moyenne	2,1			2,10
Total exclusions						283,31	28,97	6,41	247,93

10 ilots

Total exclusions 35,38 HA

P : prairies permanentes
T : terres labourables
AU : autres utilisations

PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION

- 1 ARGILLO CALCAIRE
- 2 ARGILLO LIMONEU

N° lot	N° parcelle	Commune	Référence de la parcelle	Type	Code sol.	Aptitude à l'épandage	Surface exploitée	Exclusions hydrographie	Exclusions habitat	Surface épanachable
1	1	DIENNES AUBIGNY		T	2	moyenne	6,89			6,89
1	2	DIENNES AUBIGNY		T	2	moyenne	7,10			7,10
1	3	DIENNES AUBIGNY		P	2	moyenne	0,40	0,40		
1	4	DIENNES AUBIGNY		P	2	moyenne	0,48			0,48
1	27	DIENNES AUBIGNY		P	2	moyenne	22,74	1,86		20,88
1	33	DIENNES AUBIGNY		P	2	moyenne	0,30			0,30
2	1	CERCY LA TOUR		P	2	moyenne	3,23	2,04		1,19
3	1	MONTIGNY SUR CANNE		P	1	bonne	35,28	2,85	0,47	31,96
4	1	MONTIGNY SUR CANNE		P	1	bonne	19,88	1,17		18,71
5	1	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	0,73	0,73		
5	2	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	1,10	0,03		1,07
5	28	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	17,83	4,20		13,63
6	1	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	moyenne	0,27	0,27		
6	2	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	0,27	0,27		
6	26	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	moyenne	5,48	1,11	0,24	4,13
6	32	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	9,73	1,82		7,91
7	1	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	moyenne	7,88		1,74	6,14
7	2	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	5,50			5,50
7	3	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,79			0,79
7	4	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	12,77			12,77
7	5	ST GRATIEN SAVIGNY		AU	1	bonne	0,16			0,16

PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION

- 1 ARGILLO CALCAIRE
- 2 ARGILLO LIMONEU

N° lot	N° parcelle	Commune	Référence de la parcelle	Type	Code sol	Aptitude à l'épandage	Surface exploitée	Exclusions hydrographique	Exclusions habitat	Surface épanachable
7	6	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	19,14	0,03		19,11
7	7	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	0,25			0,25
7	8	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	0,61	0,61		
7	9	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,13	0,13		
7	10	ST GRATIEN SAVIGNY		AU	1	bonne	0,03			0,03
7	11	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	7,65	0,05		7,60
7	13	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,01	0,01		
7	14	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	2,87			2,87
7	15	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	3,59			3,59
7	16	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	2,37			2,37
7	17	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	2,72			2,72
7	18	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	2,10			2,10
7	19	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	5,19	0,09	1,65	3,45
7	20	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	15,13	2,51		12,62
7	21	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,09	0,09		
7	22	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,06	0,06		
7	23	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,14	0,14		
7	24	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	0,10	0,10		
7	25	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	5,06	0,70	0,04	4,32
7	29	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	0,27	0,27		
7	30	ST GRATIEN SAVIGNY		P	1	bonne	16,92	6,31		10,61
7	31	ST GRATIEN SAVIGNY		P	2	moyenne	0,37	0,37		

PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION

- 1 ARGILO CALCAIRE
- 2 ARGILO LIMONEU

N° ilot	N° parcelle	Commune	Référence de la parcelle	Type	Code sol	Aptitude à l'épandage	Surface exploitée	Exclusions hydrographie	Exclusions habitat	Surface épandable
8	1	CERCY LA TOUR		T	1	bonne	13,45	0,36		1:
9	1	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	4,71			2
9	2	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	5,63	0,41	1,25	3
9	3	ST GRATIEN SAVIGNY		T	1	bonne	13,86		1,02	12
10	1	ST GRATIEN SAVIGNY		T	2	moyenne	2,10			2
							283,31	28,97	6,41	247

10 ILOTS

48 PARCELLES

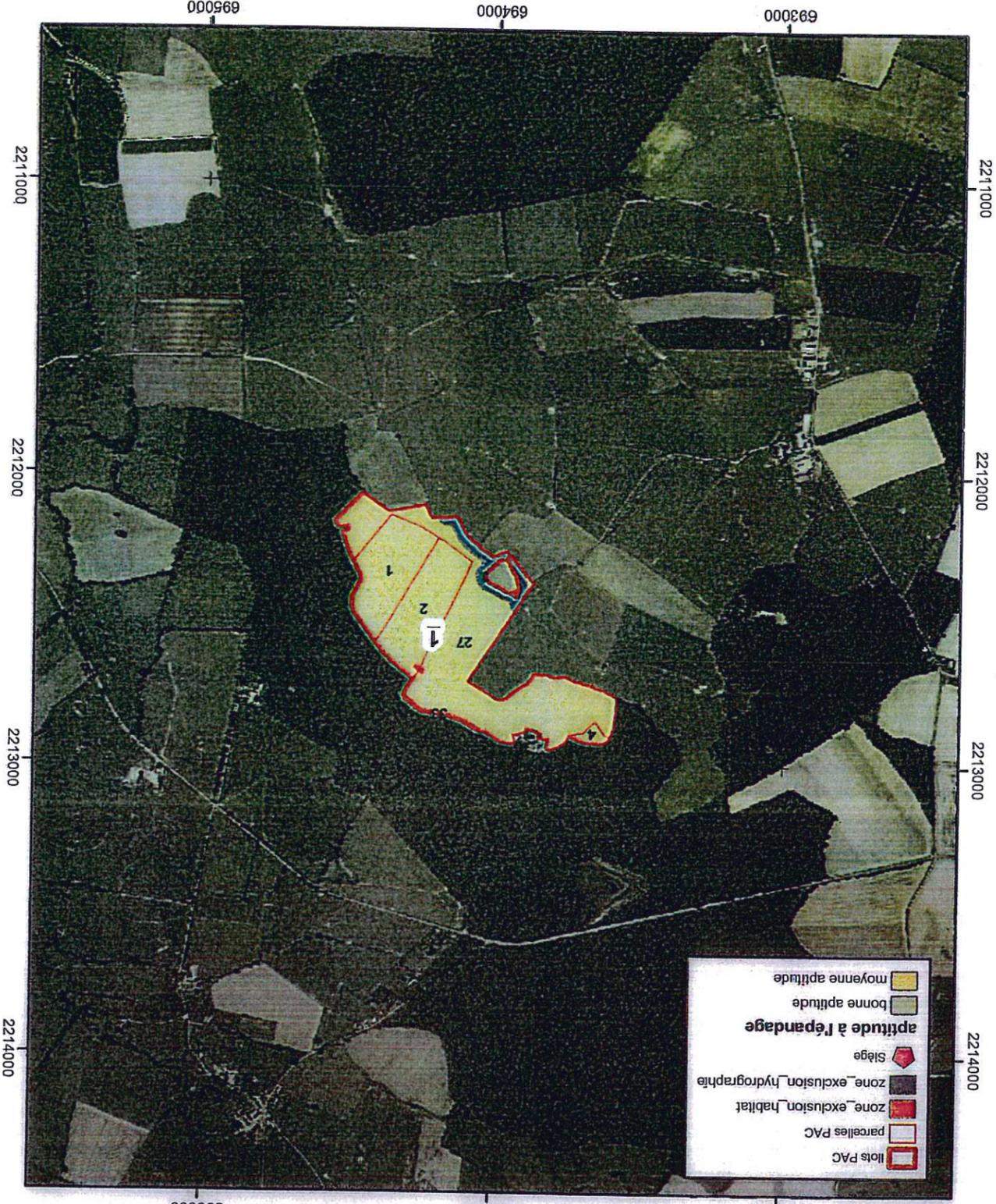
Total exclusions 35,38

- P : prairies permanentes
- T : terres labourables
- AU : autres utilisations

Plan d'épandage

Plan des Zones épanchables - Echelle : 1 / 12 500

GAEC DE L'ISLE (SAYET)
L'ISLE
58340 ST GRATIEN SAVIGNY

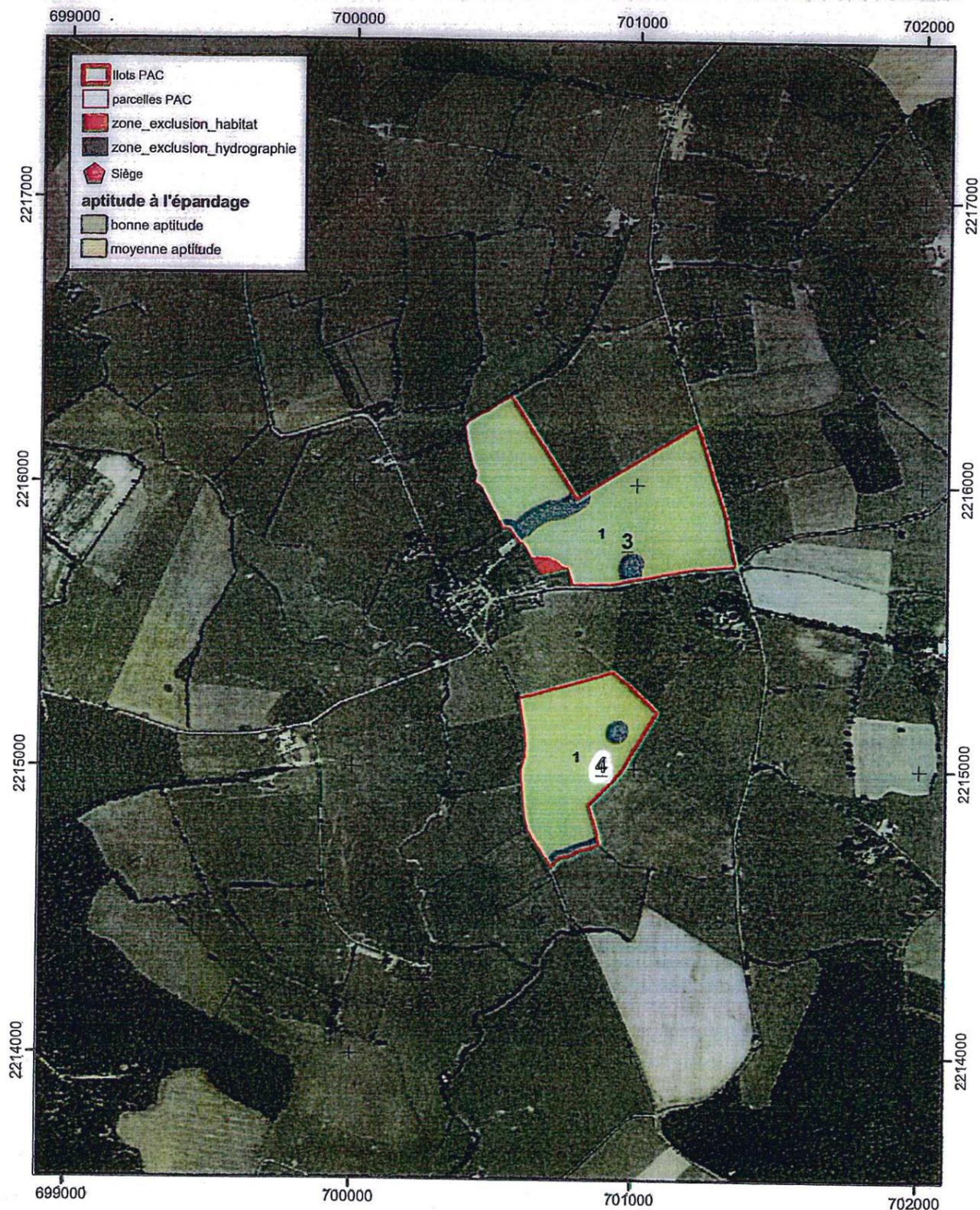


Conception : Chambre d'Agriculture de la Nièvre® - Fond cartographique : IGN® Scan 25®

GAEC DE L'ISLE (SAYET)
L'ISLE
58340 ST GRATIEN SAVIGNY

Plan d'épandage

Plan des Zones épandables - Echelle : 1 / 12 500



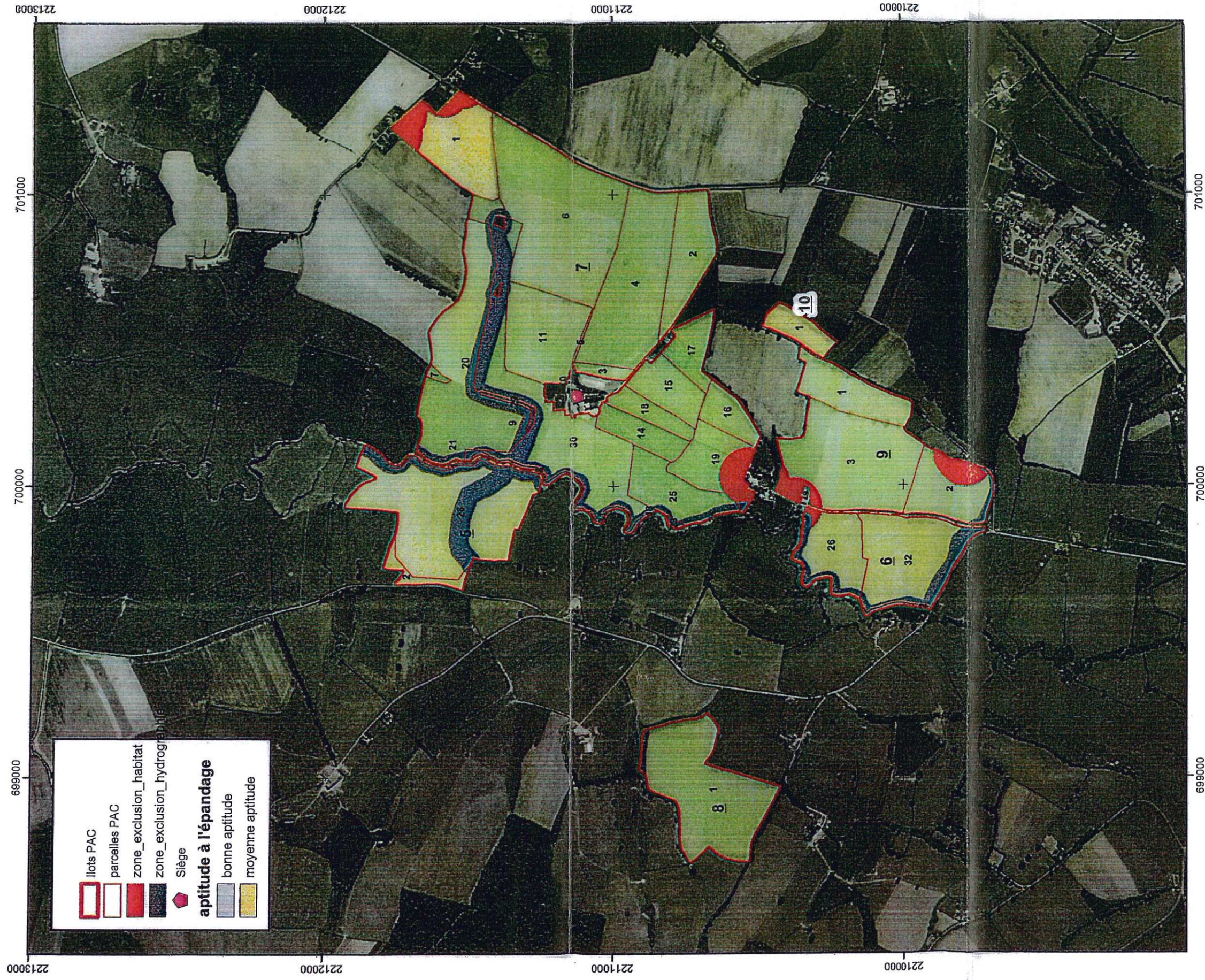
GAEC DE L'ISLE (SAYET)

L'ISLE

58340 ST GRATIEN SAVIGNY

Plan d'épandage

Plan des Zones épandables - Echelle : 1 / 12 500



Conception : Chambre d'Agriculture de la Nièvre© - Fond cartographique : IGN© Scan 25©

Annexe 14 - extrait carte communale

DEPARTEMENT
DE LA NIEVRE

CARTE INTERCOMMUNALE DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE LOIRE ET MORVAN

COMMUNE DE
SAINT-GRATIEN-SAVIGNY
Plan n°5.1 : Plan d'ensemble
ZONAGE

Approuvé par délibération
du Conseil Communautaire le :

Approuvé par délibération
du Préfet le :

Légende

U Zone U

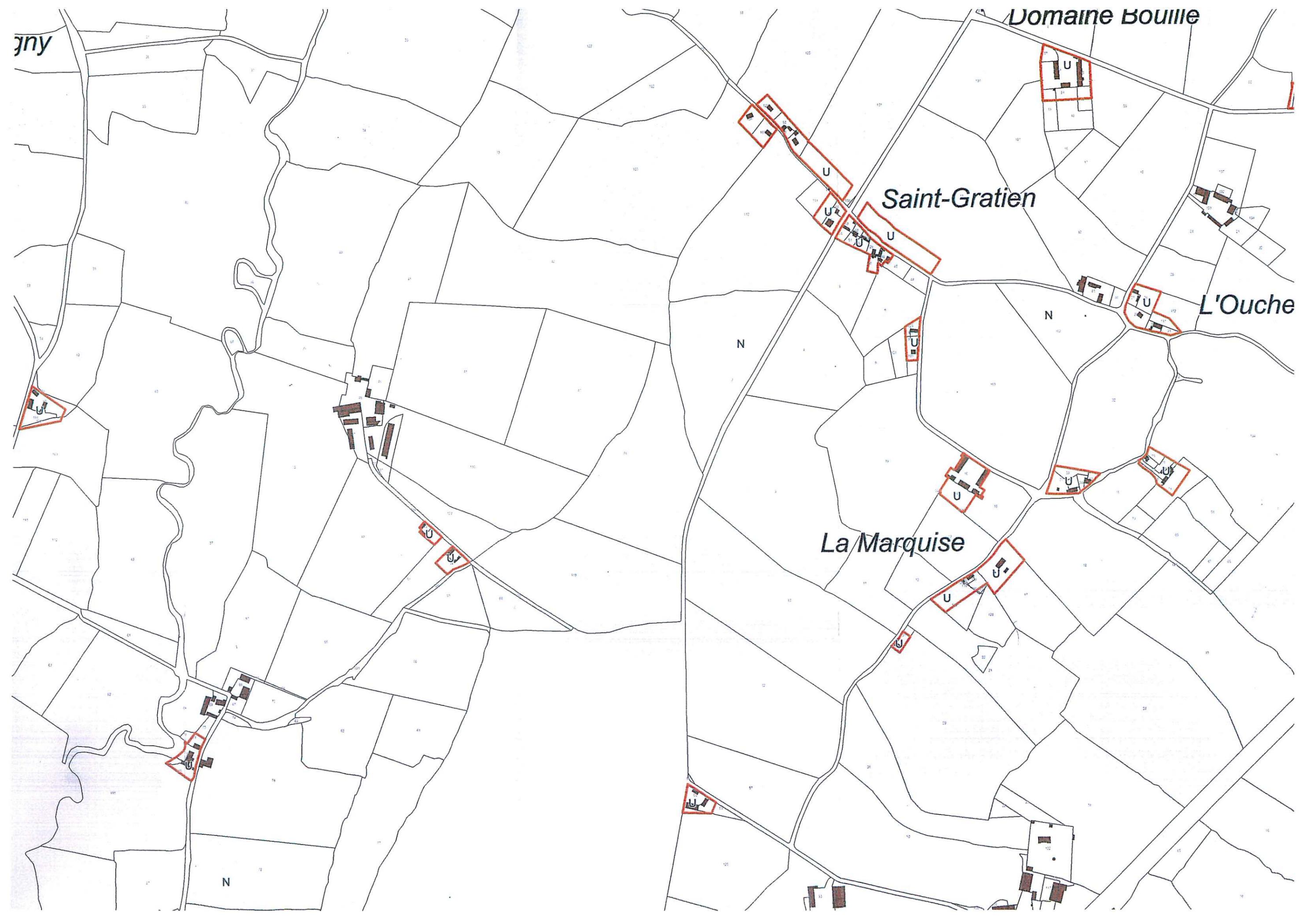
N Zone N

 Limite de zone

 Bâti

 Parcelle

Echelle : 1 / 7000e



Domaine Boullie

ny

Saint-Gratien

L'Ouche

La Marquise

N

N

N

U

U

U

U

U

U

U

U

U

U

U

U

U

U

U

U

U

U